

ASSEMBLÉE NATIONALE

1er novembre 2025

PROJET DE LOI DE FINANCEMENT DE LA SÉCURITÉ SOCIALE POUR 2026 - (N° 1907)

Commission	
Gouvernement	

AMENDEMENT

N ° 2558

présenté par
M. Bazin

ARTICLE 31

Après l'alinéa 23, insérer un II *bis* ainsi rédigé :

« II *bis*. – A la première phrase du cinquième alinéa de l'article L. 4624-8 du code du travail, le mot : « troisième » est remplacé par le mot : « quatrième ». »

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement de coordination juridique.